

COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NERS
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Ners, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice PUPET, Président.

PRESENTS : Patrice PUPET, Christine MARTINEZ, Isabelle ARCIDIACO, Grégoire COULET, Martine FRANKEL, Alain APARISI, Jacky VIALLET, Anne GESSELLE.

ABSENTS EXCUSES : Christine VRIGNON, Stéphanie BOUGEARD.

ABSENTS : Monique GRAS.

Madame Christine VRIGNON a donné procuration à Madame Christine MARTINEZ.
Madame Stéphanie BOUGEARD a donné procuration à Madame Isabelle ARCIDIACO.

Madame Anne GESSELLE est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00 suivant ordre du jour.

Monsieur Patrice PUPET, Président, ouvre la séance. Il lit le compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé par les membres présents.

I – Approbation du compte financier unique 2024 – DCCAS20250401

Madame Christine MARTINEZ, Vice-Présidente, prend la présidence de la séance uniquement pour l'examen du Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023.10.01 du 23 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Ners ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Ners ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, le Président du CCAS, n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de NERS.

II – Constatation et affectation du résultat de l'exercice 2024 – DCCAS20250402

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice PUPET, à l'unanimité,

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
- Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
Investissement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	4 982.57 €	0.00 €	- 392.79 €	4 589.78 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- **décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	4 589.78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 589.78 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter	0.00 €

III – Vote du budget primitif 2025 - DCCAS20250403

Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS de Ners, présente le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 9 339.78 euros.

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS vote à l'unanimité le budget 2025 ainsi présenté.

IV - Renouvellement de la convention Téléassistance Ners / Bonjours-Groupe Présence 30 - DCCAS20250404

Monsieur le Président du CCAS explique aux membres qu'il convient de renouveler la convention de partenariat Téléassistance NERS / Bonjours-Groupe Présence 30. Cette convention a pour objet de développer un service de téléassistance au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite, géré par l'association Bonjours – Groupe Présence 30 ASPAF. Le CCAS participe à cette action en développant un partenariat actif et en participant au financement de l'abonnement mensuel.

Il est demandé aux membres de se prononcer sur le renouvellement de cette convention et sur le montant de la participation financière.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

- de renouveler la convention de partenariat téléassistance (réseau de sécurité et aide téléphonique) avec l'association Bonjours – Groupe Présence 30.
- de participer au financement de l'abonnement mensuel à raison de **8 euros** par abonné à condition que toutes les démarches auprès des organismes sociaux aient été au préalable effectuées.
- de ne pas participer au financement de produits spécifiques.
- d'autoriser le Président du CCAS à signer ladite convention.

V - Aide sociale : aide d'urgence à un administré - DCCAS20250405 (non communicable aux Tiers)

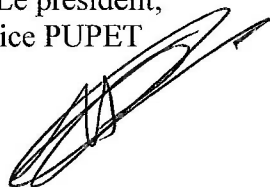
La décision est transcrite sur le registre confidentiel.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- prévision d'un vide-greniers le 29 juin 2025

La séance est levée à 18h45.

Vu Le président,
Patrice PUPET



Vu Le secrétaire de séance,
Anne GESSELLE

